



UNION EUROPEENNE
Délégation de l'Union européenne
en République libanaise

Beyrouth, 22 janvier 2015

Communiqué de presse

L'Union européenne lance la 10^e édition du "Prix Samir Kassir pour la liberté de la presse"

Aujourd'hui, au cours d'une conférence de presse à la Délégation de l'Union européenne, l'Ambassadeur Angelina Eichhorst, Chef de la Délégation, a lancé la 10^{ème} édition du "*Prix Samir Kassir pour la liberté de la presse*" en présence de Mme Gisèle Khoury-Kassir, présidente de la Fondation Samir Kassir, et de représentants de pays membres de l'Union européenne.

Le "*Prix Samir Kassir pour la liberté de la presse*", décerné depuis 2006 par l'Union européenne, rend hommage au journaliste et écrivain libanais Samir Kassir assassiné en 2005. Le Prix a attiré depuis sa création plus de 1300 candidats parmi les journalistes du Moyen-Orient, d'Afrique du Nord et du Golfe.

L'Ambassadeur Eichhorst a dit : "Nous le répétons : afin que le monde prospère, nous avons besoin du brio du journalisme informé et professionnel sous toutes ses formes, qu'il s'exprime par écrit, par des photos ou des vidéos. La liberté d'expression est intrinsèquement liée à notre propre liberté en tant qu'individus et citoyens, en tant que membres responsables dans la société." Elle a ajouté : "Sans liberté, il n'y a pas de presse, mais seulement de la propagande. Comme Albert Camus l'a dit : "La presse libre peut sans doute être bonne ou mauvaise, mais assurément, sans la liberté, elle ne saura jamais être autre chose que mauvaise."

De son côté, Mme Kassir a dit : "Après l'attentat contre Charlie Hebdo, la France et de nombreux dirigeants de notre région ont participé à une marche dénonçant le crime. Une image superbe. La verrons-nous un jour dans les rues de Beyrouth, de Damas, de Jérusalem, d'Amman, de Riyad ou de Bagdad... où les autorités politiques et religieuses ont réprimé la liberté d'expression, de la manière la plus violente. La liberté est notre cause et l'Etat de droit notre objectif".

Le concours est ouvert aux candidatures en provenance des pays du Moyen-Orient, d'Afrique du Nord et du Golfe **jusqu'au 10 avril 2015**. Trois prix seront décernés :

- **Meilleur article d'opinion**
- **Meilleur article d'investigation**
- **Meilleur reportage audiovisuel**

Les contributions doivent être axées sur un ou plusieurs des thèmes suivants : l'État de droit, les droits de l'homme, la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption, la liberté d'expression, le développement démocratique ou la participation citoyenne. Le lauréat dans chacune des trois catégories recevra un prix de 10.000 €.

Le jury sera composé de sept membres votants de médias arabes et européens, et d'un observateur représentant l'Union européenne. Les noms des membres du jury seront

communiqués le jour de la cérémonie de remise des prix, qui se tiendra le 2 juin 2015 à Beyrouth, dix ans, jour pour jour, après l'assassinat de Samir Kassir.

Le règlement du concours, les formulaires d'inscription et les détails du dossier de candidature sont disponibles sur le site www.prixsamirkassir.org.

Informations pour les candidats

Les formulaires de candidature dûment remplis avec tous les documents soumis doivent être envoyés au plus tard le 10 avril 2015 :

- soit par courrier électronique (sous format Word pour les articles ou WMV ou MP4 pour les vidéos), à l'adresse suivante : coordination@prixsamirkassir.org
- soit par courrier postal (copie papier, ou CD ROM ou DVD) dans une enveloppe portant les mentions : "Prix Samir Kassir pour la liberté de la presse" suivi de "Catégorie Article d'opinion" ou "Catégorie Article d'investigation" ou "Catégorie Reportage audiovisuel" à l'adresse suivante:

Délégation de l'Union européenne au Liban
Immeuble 490 Harbor Drive - Avenue Charles Hélou
Saifi – Beyrouth
BP 11-4008. Riad El Solh – Liban

Tout dossier incomplet ou non signé ne pourra être considéré comme recevable.
Les candidatures dans les catégories inappropriées ne seront pas retenues.

Règlement

Le concours est ouvert aux journalistes de la presse écrite (quotidienne, hebdomadaire, mensuelle, imprimée ou en ligne) ou audiovisuelle (chaînes de télévision, sociétés de production, télévision en ligne), ressortissants des pays suivants : Algérie, Arabie Saoudite, Bahreïn, Egypte, Emirats Arabes Unis, Irak, Israël, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Maroc, Oman, Territoires palestiniens occupés, Qatar, Syrie, Tunisie et Yémen.

Les candidats doivent soumettre un article d'opinion ou un article d'investigation ou un reportage audiovisuel sur un sujet traitant de l'Etat de droit, les droits de l'homme, la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption, la liberté d'expression, le développement démocratique et la participation citoyenne.

L'article doit avoir été publié dans un organe de presse d'un des pays cités ci-dessus ou d'un des Etats membres de l'Union européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovénie et Suède). **L'article ne doit pas dépasser les 25 000 signes. Il doit avoir été publié entre le 15 mars 2014 et le 15 mars 2015.**

Le reportage audiovisuel doit avoir été diffusé sur une chaîne de télévision hertzienne, numérique ou en ligne, dans un des pays cités ci-dessus ou un des pays membres de l'Union européenne. **Le reportage ne doit pas dépasser les 20 minutes. Il doit avoir été diffusé ou mis en ligne entre le 15 mars 2014 et le 15 mars 2015.**

Les candidats ne peuvent concourir que dans une seule catégorie. Les candidats aux catégories « Article d'opinion » et « Article d'investigation » ne peuvent concourir qu'à titre individuel. Les candidats à la catégorie « Reportage audiovisuel » doivent être les producteurs ou les réalisateurs du reportage, et peuvent concourir individuellement ou bien en binôme (producteur et réalisateur).

Le gagnant de chacune des trois catégories remportera un prix d'un montant de € 10.000.

Toutes les conditions et clauses du règlement du concours sont disponibles sur le site : www.prixsamirkassir.org.

Inscrivez-vous avant le 10 avril 2015.

Pour plus d'informations: coordination@prixsamirkassir.org - Tél: +962 7 95 82 43 90